

**Christine BOUTIN**

Député des Yvelines  
Premier Vice-Président  
du Conseil Général  
Conseiller Général  
du canton de Rambouillet

07/1110

Versailles, le 24 mai 2007

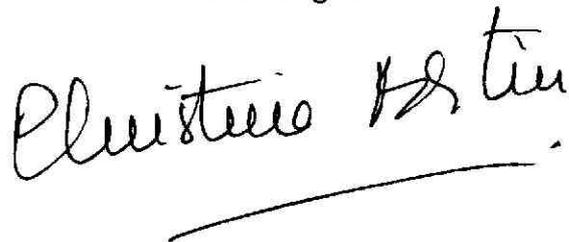
**Monsieur Olivier DAUDET**  
19 allée des Acacias  
78310 MAUREPAS

Monsieur,

Vous aviez bien voulu demander l'autorisation du Conseil Général pour l'installation d'une silhouette sur les lieux de l'accident mortel du 24 novembre 2006 sur al RD 13.

Vous trouverez, sous ce pli, la réponse de Monsieur Jullienne, Directeur des Routes et des Transports.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine BOUTIN

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DU DÉPARTEMENT



Direction des Routes  
et des Transports

Affaire suivie par :  
Alain MONTEIL  
Réf. : AM/MG/07-078

NOTE à l'attention de

Madame Christine BOUTIN  
Premier Vice-Président du Conseil Général

Versailles le 16 MAI 2007

**OBJET** : Demande de M. DAUDET- (Installation de silhouette RD 13).

Par note du 30 avril dernier, vous avez bien voulu me faire part de la demande de M. DAUDET, domicilié 19 allées des Acacias à Maurepas qui souhaite faire installer une silhouette sur les lieux de l'accident mortel du 24 novembre 2006 sur la RD13.

Je comprends parfaitement la demande de M. DAUDET et la douleur de la famille devant un tel drame mais je vous informe que je ne suis pas favorable à l'installation de telles silhouettes sur les routes départementales, là où des accidents mortels se sont produits, dans la mesure où leur impact sur la sécurité routière n'est pas démontré et que cette installation à titre permanent serait contraire aux règles d'utilisations normales du domaine public (seuls les panneaux de signalisation homologués installés pour les besoins des personnes en déplacement peuvent occuper les dépendances des routes). Cette position a été rappelée à plusieurs reprises par le Conseil Général des Yvelines.

Cependant, je vous informe que, d'ores et déjà, les mesures suivantes pour améliorer la sécurité de cette section de RD 13 entre Maurepas et « les Mousseaux » (sur la commune de Jouars-Pontchartrain), ont été mises en place :

- réduction de la vitesse à 50 Km/h dans le virage où s'est produit l'accident mortel et à 70 Km/h sur l'ensemble de la section de la RD 13 entre Maurepas et « les Mousseaux » (commune de Jouars-Pontchartrain),
- renforcement de la signalisation verticale dans tous les virages avec des panneaux J4 (chevrons) rétro réfléchissants,

.../...

Ces mesures seront complétées à l'automne par les travaux suivants :

- réfection de la couche de roulement sur l'ensemble de la section de la RD 13 et mise en place d'un enduit spécial haute adhérence dans le virage en cause (au printemps prochain et dès que les conditions climatiques le permettront),
- renforcement de la signalisation horizontale (après réfection de la couche de roulement) et mise en place de plots rétro réfléchissants en axe.

LE DIRECTEUR  
des Routes et des Transports



Roland JULLIENNE

Copies : SGER